

Boutigny-Prouvais

Élabore son Plan Local d'Urbanisme

PLU

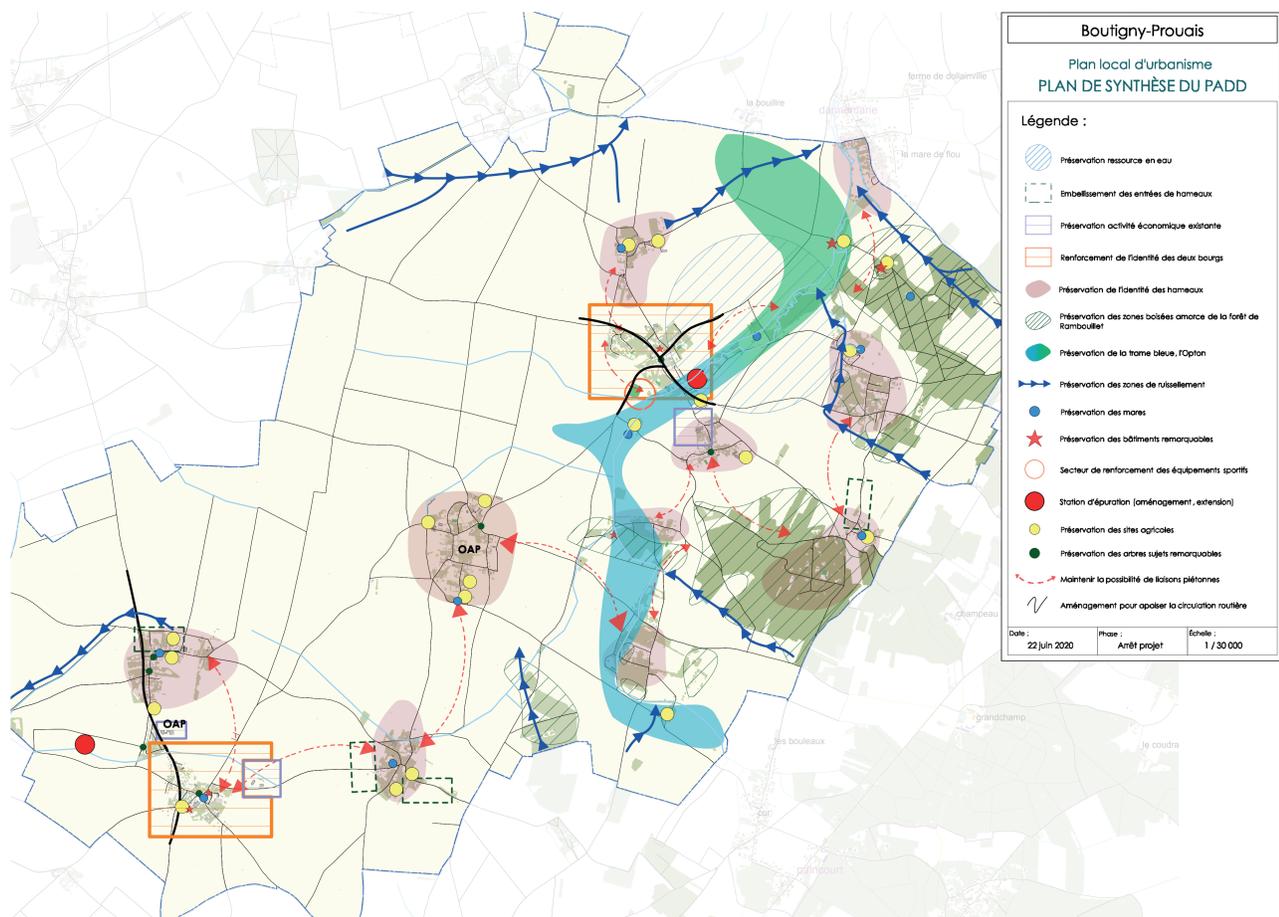
LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Le **projet d'aménagement et de développement durables** (Padd) définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. En d'autres termes, c'est le projet de la commune.

DES GRANDES THÉMATIQUES

- | DÉVELOPPEMENT URBAIN
- | LOGEMENT
- | CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE
- | ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE
- | ÉQUIPEMENT ET ESPACES PUBLICS
- | TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS
- | ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITÉ
- | PAYSAGE
- | RISQUES
- | MODÉRATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE

DÉCLINÉES GRAPHIQUEMENT



LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Les **Orientations d'aménagement et de programmation** visent à définir des intentions prescriptions sur un secteur donné (Oap sectorielle) ou sur un thème précis (Oap thématique), quelle qu'en soit l'échelle (îlot, quartier, commune, etc.).

